

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

22/03/16

1. CONDITIONS GENERALES

Toute commande passée implique l'acceptation de nos conditions générales de ventes définies ci-dessous.

Les conditions générales et particulières d'achat de l'acheteur nous sont inopposables à moins d'avoir été expressément approuvées par écrit par un représentant habilité du vendeur.

Les présentes conditions s'appliquent à chaque client ; le seul fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces Conditions Générales de Vente. Celles-ci ne sauraient être modifiées, même par des stipulations contraires pouvant figurer sur les bons de commande du Client ou dans ses conditions Générales d'Achat.

2. PROPRIETE INTELLECTUELLE

IDIL Fibres Optiques conserve intégralement l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de ses projets, études et documents de toute nature, qui ne peuvent être communiqués, ni exécutés sans son autorisation écrite. En cas de communication écrite, ils doivent lui être restitués à la première demande.

La technologie et le savoir-faire, breveté ou non, incorporé dans les produits et prestations, ainsi que tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle relatifs aux produits et prestations, restent la propriété exclusive de IDIL Fibres Optiques. Seul est concédé à l'acheteur un droit d'usage des produits à titre non exclusif.

3. COMMANDES

Les commandes peuvent nous être adressées par courrier, télécopie ou courriel. Toute commande pour être acceptée devra avoir fait l'objet d'un devis écrit du vendeur. La validité de ces offres est de 30 jours.

Aucune modification postérieure à la commande ne pourra être prise en considération sans accord écrit du vendeur ; l'acheteur devra supporter les frais supplémentaires inhérents à cette demande de modification.

L'annulation ou la suspension d'une commande ne peut-être valable qu'avec le consentement du vendeur et son accord écrit stipulant les termes indemnisant le vendeur de tous les frais déjà engagés.

4. PRIX

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société IDIL s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande qui correspondent à un devis.

5. DELAIS

Les délais de livraison de nos marchandises mentionnés sur les documents afférents à la commande sont donnés à titre indicatif et ne sauraient constituer un engagement contractuel du vendeur.

En aucun cas un retard de livraison ne pourra donner lieu à pénalités ou indemnités quelconque de dommages et intérêts directs ou indirects, imprévus ou exceptionnels, ou être considérés comme une clause de rupture de contrat.

6. TRANSFERTS DES RISQUES

Quelles que soient les conditions particulières à la livraison, tous les risques afférents aux marchandises y compris les risques de perte et destruction seront transférés à l'acheteur au moment de la remise des marchandises au transporteur par le vendeur ou de leur enlèvement par l'acheteur, auquel il appartient de vérifier les expéditions à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, ses recours contre les transporteurs, même si l'expédition a été faite franco.

7. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de facturation sauf stipulation contraire. La facture mentionne la date à laquelle le paiement doit intervenir ainsi que le taux des pénalités exigibles le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture.

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur devra verser à la société IDIL une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal, et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.

En cas de non règlement à l'échéance fixée pour le paiement d'une facture, IDIL est en droit de demander le règlement immédiat de toute fourniture ultérieure et de suspendre l'expédition des autres marchandises commandées.

De plus, en cas de modification dans la situation de l'acheteur, notamment de décès, de dissolution, règlement ou redressement judiciaire, ou encore tout événement faisant craindre ou redouter le non-paiement des marchandises commandées, la société se réserve le droit d'exiger des garanties, de ne pas honorer les commandes en cours, ou de retirer les marchandises, sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire, ni de faire prononcer la résiliation du contrat.

8. INSTALLATION

Dans la mesure où IDIL accepte de réaliser l'installation, celle-ci est alors faite aux frais et risques du client selon les termes convenus dans la confirmation de commande. Le client est responsable de toutes les autorisations et permissions nécessaires concernant la livraison, l'installation et la mise en service du produit livré. Tout dépassement de temps, non prévu et dont l'origine n'est pas imputable à IDIL, sera facturé en sus.

9. RECEPTION TECHNIQUE

La réception technique des marchandises livrées doit être effectuée par le client dans un délai maximum de 15 jours à compter de la livraison. Passé ce délai, la réception sera réputée acquise.

10. RECLAMATION – RETOUR

Aucun retour ne sera accepté sans l'accord préalable et écrit du vendeur, et à la condition expresse que la marchandise soit dans l'état où elle a été livrée, non détériorée, non transformée et dans son conditionnement d'origine. Toute réclamation, pour être recevable, devra être formulée dans les 15 jours qui suivent la réception de la marchandise. Le port retour s'entend à la charge de l'acheteur.

En cas de contestation ou d'exécution partielle du contrat, le paiement demeure exigible sur la partie du contrat non contestée ou partiellement exécutée.

11. RESERVE DE PROPRIETE

En application de la loi 90.335 du 12 mai 1980, les biens vendus demeurent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix et de ses accessoires, nonobstant l'acceptation de tout effet de commerce, le paiement n'étant considéré réalisé qu'à la date d'encaissement effectif de l'instrument de paiement correspondant.

Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication de ces biens.

L'acheteur s'interdit de disposer des marchandises de quelque manière que ce soit jusqu'à l'accomplissement de cette condition.

Les risques de la chose vendue seront à la charge de ce dernier.

L'acheteur assume néanmoins à compter de la livraison, les risques de perte ou de détérioration de ces biens ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner.

12. FORCE MAJEURE

IDIL ne sera pas tenu responsable du retard ou défaut d'exécution de ses obligations en cas de force majeure, en particulier en cas de catastrophe naturelle.

La responsabilité de la société IDIL ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

13. GARANTIE

Le matériel IDIL est garanti un an pièces et main d'œuvre, retour en nos locaux.

La garantie de nos matériels débute à la date de livraison.

Tout défaut doit être notifié à IDIL par écrit dans les dix jours suivant son apparition, et en tout état de cause pendant la période de garantie. Si cette condition n'était pas respectée, le client, passé ce délai, perdrait tout recours à ce titre.

Tout matériel ouvert par le client ou « warranty label » détériorée entrainera la nullité de la garantie.

La garantie ne couvre pas, les dommages dus à l'inobservation des instructions données par IDIL, les détériorations ou accidents provenant de négligences, défauts de surveillance ou d'entretien et d'utilisation de matériel, les cas de force majeure.

Au titre de la garantie, IDIL peut, selon sa seule appréciation, soit remplacer le produit défectueux, soit réparer sur place, soit accorder une remise en conséquence sur le prix d'achat convenu. De telles dispositions prises par IDIL sont considérées comme le règlement total et final de toutes réclamations et interdisent toute résiliation de contrat de la part du client.

La garantie de IDIL est limitée à un maximum correspondant au prix convenu pour la vente, la location ou la prestation de service, et aucune réclamation ne peut dépasser cette somme.

Dans le cas de réparations ou de remplacements de pièces détachées, la pièce défectueuse sera envoyée chez IDIL aux frais du client, et retournée au client une fois réparée ou remplacée aux frais de IDIL. Si l'intervention d'un technicien s'avère nécessaire, les frais de déplacement correspondants sont à la charge du client.

La garantie de IDIL est limitée aux stipulations ci-dessus. Le client ne peut donc, en aucun cas, réclamer des dommages et intérêts tels que les frais occasionnés, les pertes qui en résulteraient, manques à gagner ou autres pertes, dus à un retard de livraison ou un défaut du produit.

Le remplacement, la modification ou la réparation de pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir effet de prolonger le délai de garantie du produit.

14. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Pour toute contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation des présentes, seul sera compétent le tribunal de commerce du siège social du vendeur, ce que l'acheteur accepte expressément.

GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE

22/03/16

1. GENERAL CONDITIONS

Any order placed implies acceptance of our general terms and conditions of sale as defined below.

The buyer's general and specific purchasing conditions are not enforceable against us unless they have been expressly approved in writing by an authorized representative of the seller.

These conditions apply to each customer; the simple act of placing an order implies full and unconditional adherence to these General Terms and Conditions of Sale. These cannot be modified, even by contrary provisions that may appear on the Customer's purchase orders or in their General Terms and Conditions of Purchase.

2. INTELLECTUAL PROPERTY

IDIL Fibres Optiques retains full ownership of all intellectual property rights related to its projects, studies, and documents of any kind, which may not be shared or executed without its written consent. In the case of written communication, these documents must be returned at the first request.

The technology and know-how, whether patented or not, incorporated in the products and services, as well as all related industrial and intellectual property rights, remain the exclusive property of IDIL Fibres Optiques. The buyer is granted a non-exclusive right to use the products.

3. ORDERS

Orders can be sent to us by mail, fax, or email. Any order, to be accepted, must be based on a written quote from the seller. The validity of these offers is 30 days.

No subsequent modification of the order will be considered without the seller's written consent. The buyer will bear any additional costs related to the modification request. Cancellation or suspension of an order is only valid with the seller's consent and written agreement, stipulating the terms compensating the seller for all costs already incurred.

4. PRICES

The prices of goods sold are those in effect on the day the order is placed. They are expressed in euros and calculated excluding taxes. As a result, they will be increased by the applicable VAT rate and shipping costs on the day of the order.

IDIL reserves the right to modify its prices at any time. However, it commits to invoicing the goods ordered at the prices indicated when the order is recorded, which correspond to a quote.

5. DELIVERY TIMES

The delivery times mentioned in the order-related documents are given as an indication and do not constitute a contractual commitment by the seller.

Under no circumstances can a delay in delivery give rise to penalties or compensation for direct or indirect damages, unforeseen or exceptional, or be considered as grounds for contract termination.

6. TRANSFER OF RISK

Regardless of the specific delivery conditions, all risks related to the goods, including loss and damage risks, will be transferred to the buyer upon handover of the goods to the carrier by the seller or upon collection by the buyer. The buyer is responsible for verifying shipments upon arrival and exercising, if necessary, claims against carriers, even if the shipment was made freight prepaid.

7. PAYMENT TERMS

The payment deadline for the amounts due is set for the thirtieth day following the date of invoicing unless otherwise stipulated. The invoice mentions the payment date as well as the penalty rate applicable from the day following the payment deadline indicated on the invoice.

In case of total or partial non-payment of the goods delivered on the due date, the buyer must pay IDIL a late penalty equal to three times the legal interest rate, plus a fixed compensation for recovery costs of €40.

In the event of non-payment on the due date, IDIL has the right to demand immediate payment for any subsequent supply and to suspend the shipment of other ordered goods. Additionally, in case of a change in the buyer's situation (such as death, dissolution, legal settlement, or reorganization, or any event raising concerns about the payment of goods), the company reserves the right to require guarantees, refuse to fulfill ongoing orders, or reclaim goods, without needing to comply with any judicial formality or request contract termination.

8. INSTALLATION

If IDIL agrees to carry out the installation, it is done at the customer's expense and risk, according to the terms agreed upon in the order confirmation. The customer is responsible for obtaining all necessary authorizations and permits related to the delivery, installation, and commissioning of the delivered product. Any additional time, not foreseen and not attributable to IDIL, will be billed separately.

9. TECHNICAL ACCEPTANCE

The technical acceptance of the delivered goods must be carried out by the customer within a maximum period of 15 days from delivery. After this period, acceptance will be considered as given.

10. CLAIMS – RETURNS

No return will be accepted without the prior written consent of the seller, and under the express condition that the goods are in the state in which they were delivered, not damaged, not altered, and in their original packaging. Any claim, to be valid, must be made within 15 days of receipt of the goods. Return shipping is at the buyer's expense.

In case of a dispute or partial execution of the contract, payment remains due for the part of the contract that is not contested or partially executed.

11. RETENTION OF TITLE

In accordance with law 90.335 of May 12, 1980, the goods sold remain the property of the seller until full payment of the price and its accessories, notwithstanding the acceptance of any commercial paper. Payment is considered made only on the date of the actual receipt of the corresponding payment instrument.

Failure to pay any installment may lead to a claim for these goods.

The buyer is prohibited from disposing of the goods in any way until this condition is fulfilled.

The risks related to the goods sold will be borne by the buyer from the time of delivery. However, the buyer assumes, from delivery, the risks of loss or deterioration of these goods as well as liability for any damage they may cause.

12. FORCE MAJEURE

IDIL will not be held liable for delays or failure to fulfill its obligations in the event of force majeure, particularly in the case of natural disasters.

The responsibility of IDIL cannot be invoked if the non-execution or delay in execution of any of its obligations described in these general terms and conditions of sale results from a case of force majeure. Force majeure is understood as any external, unforeseeable, and irresistible event according to article 1148 of the French Civil Code.

13. WARRANTY

IDIL equipment is guaranteed for one year, parts and labor, return to our premises.

The warranty for our equipment begins on the delivery date.

Any defect must be reported to IDIL in writing within ten days of its appearance, and in any case within the warranty period. Failure to do so will result in the loss of any recourse under this warranty.

Any equipment opened by the customer or with a damaged "warranty label" will void the warranty.

The warranty does not cover damage due to non-compliance with instructions provided by IDIL, deterioration or accidents resulting from negligence, lack of supervision or maintenance, and improper use of equipment, as well as cases of force majeure.

Under the warranty, IDIL may, at its sole discretion, either replace the defective product, repair it on-site, or grant a discount on the agreed purchase price. Such actions by IDIL are considered as the full and final settlement of all claims and preclude any contract termination by the customer.

IDIL's warranty is limited to a maximum corresponding to the agreed price for the sale, rental, or service, and no claim can exceed this amount.

For repairs or replacement of parts, the defective part will be sent to IDIL at the customer's expense, and returned to the customer after repair or replacement at IDIL's expense. If a technician's intervention is necessary, the related travel costs are borne by the customer.

IDIL's warranty is limited to the provisions above. The customer cannot, in any case, claim damages such as costs incurred, losses, loss of profits, or other losses due to a delivery delay or product defect.

Replacement, modification, or repair of parts during the warranty period does not extend the product warranty period.

14. JURISDICTION

For any dispute related to the execution or interpretation of these terms, only the Commercial Court of the seller's registered office will have jurisdiction, which the buyer expressly accepts.